



Conseil Municipal du Jeudi 26 avril 2012

COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille douze, le jeudi 26 avril, à 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1^{er} Adjoint, Catherine CORRE, 2^{ème} Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 6^{ème} Adjointe, André GUILLAUME, 7^{ème} Adjoint, Nadine YVEN, 8^{ème} Adjointe.

Mmes et MM. Jean-Louis DENNEULIN, Gilbert QUENTEL, Florence MAHDI, Bruno BOULAY, Valérie KOULMANN, Arthur QUEMENEUR, Ghislaine BERGOT, Ronan ARGOUARC'H, Flavie URIEN, Florence LEFRANCOIS, Fabienne SOURY, Michel BILLET, Pascale MAHÉ, Bernard CLÉRET, Jean-Marc ROLLAND, Odile LEON, Yves GOARZIN.

Est arrivée après le début de la séance :

Anne LE GALL (arrivé à 20h10, procuration donnée à Bernard CLÉRET)

Assistait également à la réunion :

M. Didier PLUVINAGE, Directeur

Absents excusés :

Nadine VOURC'H	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Alain CUEFF	qui a donné procuration de vote à	Catherine CORRE
Dominique BLANCHARD	qui a donné procuration de vote à	Daniel FERELLOC
Jean-Yves CARN	qui a donné procuration de vote à	Odile LÉON

Secrétaire de séance :

Odile LÉON

La convocation à la présente réunion a été affichée et adressée aux conseillers municipaux le jeudi 19 avril 2012.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
présents	25
votants.....	29

S O M M A I R E

CM 2012/38-	Subventions aux associations et aides aux activités scolaires 2012	3
CM 2012/39-	Subvention au CCAS et décision modificative au budget	4
CM 2012/40-	Subventions aux associations conventionnées : Agora	5
CM 2012/41-	Subventions aux associations conventionnées : AL ALSH	6
CM 2012/42-	Subventions aux associations conventionnées : les petits poussins	7
CM 2012/43-	Subventions aux associations conventionnées : Ecole de Musique et de Danse	8
CM 2012/44-	Subventions exceptionnelles 2012	8
CM 2012/45-	Subvention 2012 au Comité des Oeuvres Sociales	9
CM 2012/46-	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	10
CM 2012/47-	Modification dénomination de rues : rue Charles Le Hir et Place Baucina	10
CM 2012/48-	Convention de mise à disposition de la mission de prévention des risques entre BMO et Guilers	11
CM 2012/49-	Séjour de vacances de l'Espace Jeunes à Crozon en Juillet 2012	12
CM 2012/50-	Séjour de l'Espace Jeunes à Saint Jean de Luz été 2012	12

Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Odile LÉON comme secrétaire de séance. Celle-ci procède à l'appel.

Odile LÉON demande au Maire s'il a une réponse à apporter sur le dossier Bibus Brest – Naval abordé lors du précédent Conseil, le Maire répond qu'il reviendra sur ce point en fin de séance.

En l'absence d'observations particulières le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Le Maire fait circuler une feuille avec les coordonnées des conseillers pour vérification par chacun et correction si besoin. Il rappelle les feuilles d'émargements à remplir dans les registres de délibérations et de comptes-rendus. Enfin il propose de présenter les plans des projets de la Maison de l'Enfance, de la salle de Tennis de Table et de Danse et de la salle de Judo lors des questions diverses.

Arrivée d'Anne LE GALL à 20h10.

CM 2012/38- **Subventions aux associations et aides aux activités scolaires 2012.**

Monsieur Jean-Yves Vaucelle, adjoint au maire délégué aux finances, explique que les tableaux présentés en annexe reproduisent les différentes propositions validées par le bureau municipal concernant :

- les subventions à verser aux associations et organismes qui en ont fait la demande,
- les aides aux activités scolaires,
- les modalités de remboursement des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives.

Les principales caractéristiques des subventions proposées sont les suivantes :

- augmentation du montant du **forfait de base** par association de **0,97 %** par rapport à 2011, soit **209 €, annexe fiche 1**
- augmentation du **forfait par adhérent jusqu'à 25 ans de 4,55 %** par rapport à 2011, soit **11,50 €, annexe fiche 1**
- **augmentation de 1 %** par rapport à 2011 des **autres forfaits spécifiques, annexe fiche 2**
- **augmentation de 1%** par rapport à 2011 des **aides aux activités scolaires, annexe fiche 3**
- **prise en charge à 50 % des frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives** jusqu'à un maximum de **250 € par an et par club** (pas de modification par rapport à 2011), **annexe fiche 4**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des subventions à verser aux associations selon le tableau joint
- d'approuver le montant des aides aux activités scolaires selon le tableau joint
- d'approuver les modalités de remboursement indiquées dans le tableau joint, en ce qui concerne les frais de formation des jeunes adhérents des associations sportives

- d'autoriser le versement de ces subventions et aides, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2012 intitulé « subventions aux associations ».

Commission Administration Générale et Finances : La commission a pris connaissance du dossier.

Commission Urbanisme et Développement : Accord de la commission.

Commission Vie Associative et Scolaire : Accord de la commission.

Commission Lien Social : Accord de la commission.

Michel BILLET déclare que « Racines et patrimoine » ne fera pas de demande de subvention, la situation de l'année dernière étant particulière.

Le Maire intervient pour dire que désormais les dossiers de subvention sont à demander à la mairie ou à télécharger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, Gilbert QUENTEL ne participant pas au vote en tant que président d'association, approuve le montant des subventions et des aides aux activités scolaires et autorise leur versement.

CM 2012/39- **Subvention au CCAS et décision modificative au budget.**

Monsieur Jean-Yves Vaucelle, adjoint au maire délégué aux finances, indique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'octroi d'une subvention au CCAS de Guilers.

Il est proposé de verser une subvention forfaitaire d'un montant de **34.000 €**.

Pour pouvoir effectuer ce versement, il est nécessaire d'autoriser une décision modificative au budget primitif 2012, à savoir :

Dépenses de fonctionnement :

- **Article 6573620** : Subvention au CCAS : **+ 2.000 €**
- **Article 657480** : subventions aux associations : **- 2.000 €**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant de la subvention au CCAS de Guilers, à savoir 34.000 € et d'en autoriser le versement, les crédits nécessaires étant inscrits à l'article budgétaire indiqué ci-dessus.
- De valider la décision modificative budgétaire ci-dessus afin de pouvoir effectuer ce versement.

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Lien social : constatation faite : Il y a une augmentation de 2000 € / à 2011 liée au projet de l'épicerie sociale.

La commission a pris connaissance du dossier.

Pascal MAHE demande si l'augmentation constatée est liée à la mise en place de l'épicerie sociale et s'interroge du manque d'informations d'une telle démarche.

Le Maire s'étonne de la question car il y a une représentante de l'opposition au sein du CCAS qui est en mesure d'apporter les précisions nécessaires.

*Pascale MAHE, après avoir rappelé les nombreux partenaires concernés par cette démarche de qualité, aurait souhaité que le projet d'épicerie sociale soit présenté au Conseil Général car un dossier de cette envergure n'a pas à être découvert dans la presse.
Le Maire rappelle à nouveau la représentation de l'opposition au CCAS et précise que depuis l'annonce faite, il était possible d'intervenir en Conseil Municipal.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention, en autorise le versement et valide la décision modificative budgétaire.

CM 2012/40- **Subventions aux associations conventionnées : Agora**

Monsieur Jean-Louis Denneulin présente la demande de subvention de l'association d'animation et de gestion du centre social L'Agora.

Conformément à la convention de partenariat, l'association d'animation et de gestion du centre social Agora a présenté sa demande de subventions pour l'année 2012.

La convention signée le 1^{er} octobre 2009 liant la commune et l'association L'Agora prévoit en son titre III-article 21 et 22 :

- le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes
- le versement d'une subvention sur activités

Subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes :

- poste d'animatrice famille lien social plafonné à 50% du coût d'un équivalent temps plein soit 14973.71€
- poste d'animateur multimédia plafonné à 50% du coût d'un équivalent temps plein soit 13531.27€

Le calcul a été réalisé sur la base de la déclaration des coûts de poste annuelle par l'association.

La subvention annuelle de fonctionnement affectée aux postes s'élève donc à 28504.98€ arrondie à 28 505€

Subvention sur activités :

L'association a présenté des demandes de financement pour ses activités 2012. Les programmes des actions et les demandes de financement sont résumés dans les annexes jointes à la fin du compte-rendu : Projets 2012 détaillés Agora, Tableau des subventions, Détail subvention 2012 Agora

Le montant global des subventions sollicitées par l'association pour financer l'ensemble des actions s'élève à 41 305€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la subvention annuelle de fonctionnement à 28 505€
- d'attribuer la subvention sur activités conformément au détail porté en annexe de la délibération pour un montant total de 12 800€

- D'approuver ces montants et d'en autoriser le versement en observant les règles inscrites dans la convention de partenariat.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2011.

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.
Commission Vie associative et scolaire : Une demande a été faite pour obtenir le tableau : « proposition de subvention pour l'Agora ».
La commission a pris connaissance du dossier.

*Pascale MAHE regrette que le dossier ne soit pas passé en commission Lien Sociale.
Le Maire prend note de l'observation mais rappelle que les dossiers sont vus en commissions et qu'il appartient aux membres des commissions ayant étudié ceux-ci d'en diffuser le contenu aux autres membres du Conseil.
Michel Billet aurait préféré avoir les tableaux demandés le soir même des commissions et non le lendemain.
Le Maire y répond que s'ils ne les ont eut que le lendemain, le soir même ils ont pu les consulter. Il a bien été question de répondre favorablement à leur demande.
Pascale MAHE précise que le budget de l'Agora est toujours en déficit.
Le Maire pense qu'elle ne l'a pas écouté lors de l'Assemblée Générale au cours de laquelle il a indiqué qu'il attendait toujours les précisions des financeurs aux fins d'une lisibilité complète des financements octroyés à L'Agora.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les montants de la subvention et en autorise le versement.

CM 2012/41- **Subventions aux associations conventionnées : AL ALSH**

Monsieur Jean-Louis Denneulin présente la demande de subvention de l'association Amicale Laïque gérant l'accueil de Loisirs « les Flamboyants ».

L'Amicale Laïque de Guilers a présenté sa demande de subvention annuelle pour le centre de Loisirs.

La convention signée le 3 septembre 2003 liant la commune et l'Amicale Laïque, pour la gestion du CLSH « Les Flamboyants », prévoit en son article 7 le versement d'une subvention communale annuelle forfaitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant global de **40.200 €** pour l'année 2012
- d'approuver ce montant et d'en autoriser le versement

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du Budget primitif 2012, intitulé « subventions aux associations ».

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : Le souhait a été émis d'avoir le comparatif avec 2011. La commission a pris connaissance du dossier.

Le Maire répond à la requête émise lors de la commission à savoir que la comparaison est impossible avec l'année 2011 car les données sont différentes chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention et en autorise son versement.

CM 2012/42- **Subventions aux associations conventionnées : les petits poussins**

Monsieur Jean-Louis Denneulin présente la demande de subvention de l'association « Les petits poussins ».

L'association « les petits poussins » a présenté sa demande de subvention annuelle.

La convention signée le 20 janvier 2011 liant la commune et l'association prévoit en son article 7 le versement d'une subvention communale annuelle de fonctionnement. Cette subvention est basée sur un tarif à l'heure d'accueil et peut évoluer en fonction du taux d'augmentation des subventions municipales. Le nombre d'heures accueil/enfant pour 2011 était de 13500 heures.

Après augmentation de 1 %, le forfait 2012 s'élèverait à 1.35 € ce qui porterait le montant de la subvention annuelle à 18 225.00 €.

Comme prévu dans la convention un acompte sur la subvention 2012 de 10400 € a été versé à l'association, ce qui correspond à 65% du montant de la subvention 2011.

Considérant que l'association devrait cesser son activité de gestion à partir de juillet 2012, ce qui rendra la convention caduque.

Considérant que le versement de 10 400€ couvre la période de gestion de l'association sur l'année 2012 (environ 30 semaines, montant proratisé au nombre de semaines d'ouvertures par rapport au montant total de la subvention annuelle), il n'est pas nécessaire de procéder à un versement complémentaire.

Considérant que la reprise de gestion de l'activité de la halte-garderie par « Enfance pour tous » sera effective à compter de septembre, une nouvelle convention sera passée avec le repreneur.

En cas de reprise différée, l'association recevra un montant de subvention complémentaire calculée sur la même base que le premier versement (proratisé au nombre de semaine de fonctionnement géré par l'association).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce principe.

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Vie Associative et Scolaire : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe proposé.

CM 2012/43- **Subventions aux associations conventionnées :**
Ecole de Musique et de Danse

Monsieur Jean-Louis Denneulin a présenté la demande de subvention de l'Ecole de Musique et de Danse de Guilers.

L'école de musique et de danse a présenté sa demande de subvention annuelle.

La convention d'objectifs et de moyens signée le 15 mars 2012 liant la commune et l'association, prévoit en son article 3, le montant de la subvention communale ainsi que son versement.

Les subventions ci-dessous indiquées ont été calculées, pour l'année 2012, avec une augmentation de 1% des forfaits association et adhérents par rapport à 2011, à savoir :

- Concernant la **section musique** : une subvention de fonctionnement calculée en multipliant le forfait adhérent par le nombre d'adhérents (plafonné à 250 élèves) soit pour l'année 2012 : $230.78€ * 250 \text{ adhérents} = \mathbf{57\ 695\ €}$
- Concernant la **section danse** : une subvention de fonctionnement calculée en additionnant le forfait de base association fixé à *209 €* et le forfait adhérent jusqu'à 25 ans fixé à 11.50 € pour l'année 2012 soit :
 $209\ € + (11.50\ € * 227 \text{ adhérents}) = \mathbf{2.819.50\ €}$
- Concernant les activités périscolaires : une subvention de 500 € sera versée dans le cadre des activités périscolaires de la pause méridienne comme le prévoit l'article 3 alinéa 1.3.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces montants et d'en autoriser le versement. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2012 intitulé « subventions aux associations »

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.
Commission Vie Associative et Scolaire : La commission a pris connaissance du dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces montants et en autorise leur versement.

CM 2012/44- **Subventions exceptionnelles**

Jean-Yves Vaucelle, adjoint au maire délégué aux finances, explique que le tableau en annexe répertorie les demandes de subventions exceptionnelles qui ont obtenu l'avis favorable du bureau municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ensemble de ce tableau et la convention avec l'association Guy l'Ere de rien, jointe en annexe, concernant le festival du nouveau souffle et d'en autoriser les versements.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 657483 « subventions exceptionnelles aux associations ».

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Vie associative et scolaire : Remarque : il manque la comparaison avec l'an passé. Accord de la commission.

Commission Lien social : Mme MAHÉ s'interroge sur l'interprétation que l'on peut avoir concernant le versement de certaines subventions exceptionnelles.

La commission n'a émis aucun avis.

Pascal MAHÉ réitère sa remarque de l'année dernière à savoir qu'il n'est pas vraiment réglementaire de verser une subvention à un club pour que celui-ci la reverse par la suite à une association caritative.

Le Maire souligne que cette démarche a été faite dans le respect des règles et qu'elle concernait l'association « Guy l'Ere de Rien » et le spectacle « Le Nouveau Souffle »..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, Gilbert QUENTEL ne participant pas au vote en tant que président d'association, approuve l'ensemble du tableau et la convention avec l'association Guy l'Ere de Rien.

CM 2012/45- **Subvention 2012 au Comité des Œuvres Sociales**

Monsieur Jean-Louis DENNEULIN indique que comme tous les ans à la même époque, le Comité des Œuvres Sociales de Brest nous a fait parvenir sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2012.

Le montant global 2012 sollicité pour la collectivité s'élève à 5.850,72 €, ce qui correspond à une revalorisation de 1% de la subvention 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce montant et d'en autoriser le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657480 du budget primitif 2012 intitulé « subventions aux associations ».

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Lien Social : Accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant proposé et en autorise le versement.

CM 2012/46- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**

Jean-Yves VAUCELLE, Adjoint aux Finances donne lecture de la délibération suivante :

Une uniformisation de la grille tarifaire est nécessaire sur l'ensemble de BMO. La commune de GUILERS a décidé de modifier sa grille pour l'année 2013.

Le conseil municipal du 24 juin 2010, par la délibération 2010/04/62 jointe en annexe, a décidé de la mise en place de la TLPE sur sa commune applicable au 1^{er} janvier 2011.

La CCI de BREST a réclamé pour l'ensemble des communes de BMO une uniformisation tarifaire de l'ordre de 15 euros le m².

Le dispositif évolutif tarifaire 2013 des enseignes et pré enseignes peut s'effectuer de la manière suivante selon la superficie :

ENSEIGNES : 15 euros / 30 euros / 60 euros.

PRE-ENSEIGNE : 15 euros / 30 euros.

PRE-ENSEIGNE NUMERIQUE : 50 euros et 100 euros.

Le tableau joint en annexe reprend les tarifs pour 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la nouvelle grille tarifaire TLPE pour l'année 2013.

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Urbanisme et Développement : Accord de la commission.

Arthur QUEMENEUR déplore cette taxe car il estime qu'elle paralyse les petites entreprises qui ne délocalisent pas. Il reconnaît que la démarche entreprise depuis l'année dernière va dans le bon sens, elle permettra d'enlever l'affichage sauvage.

Le Maire est persuadé que les entreprises sont gagnantes, que c'est une bonne réforme pour les artisans et les PME. Les recettes de la TLPE permettent de réinvestir dans les panneaux publicitaires réglementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2013.

CM 2012/47- **Modification de dénomination de rues :** **rue Charles Le Hir et place Baucina**

Daniel FERELLOC donne lecture de la délibération suivante :

Suite à la modification du tracé de la rue Charles Le Hir, il paraît opportun de modifier la dénomination des rues.

La nouvelle voie qui se situe à l'emplacement de la maison Tartu serait dénommée rue Alexandre LEMONNIER, dans le prolongement de la rue déjà existante ;

La portion de la rue Charles Le Hir sur laquelle a été aménagée un espace de stationnement serait débaptisée et renommée : Place BAUCINA.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dénominations de rue et place conformément au plan figurant en pièce jointe.

Commission Urbanisme et Développement : Accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification.

CM 2012/48- **Convention de mise à disposition de la mission de prévention des risques entre BMO et Guilers**

Par délibération du 18 septembre 2003, une convention « mission sécurité » avait été signée entre la Ville de Guilers et la CUB. Cette convention portait sur des conseils concernant l'exercice des pouvoirs de police du Maire, relatifs notamment à la sécurité du Parc de Penfeld.

Le Conseil de communauté ayant délibéré sur le renouvellement de cette convention en date du 30 mars 2012, il convient donc que la commune de Guilers délibère à son tour.

Exposé des motifs

Jean-Louis DENNEULIN donne lecture de la délibération suivante :
L'article L 5411-4-1 du CGCT, modifié en 2004, 2007 et 2010, pose le cadre juridique de la mise à disposition des personnels et de la mutualisation de moyens entre établissements de coopération intercommunale et communes membres. Il précise en outre les modalités de la mise à disposition et prévoit notamment que les conditions de remboursement par la commune des charges de fonctionnement du service font l'objet d'une convention.

La circulaire du Préfet du Finistère en date du 22 septembre 2006 recommande que les modalités de mise à disposition des services soient formalisées par convention comportant notamment :

- L'objet de la mise à disposition ainsi que le service ou la partie du service mis à disposition : le terme service désignant l'ensemble des personnes constituant une unité fonctionnelle placée sous la responsabilité d'un chef de service et comprenant également les moyens matériels qui sont alloués à ces personnes pour remplir leurs missions.
- Les matériels concernés
- Les personnels concernés et les effets de la mise à disposition sur leur gestion
- Les conditions de remboursement des frais résultant de la mise à disposition
- La durée de la convention

Afin d'adapter la convention aux dispositions législatives actuelles et de prendre en compte les recommandations faites dans la circulaire du préfet du Finistère, il convient de revoir les termes de la précédente convention.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention jointe en annexe.

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Urbanisme et Développement : Accord de la commission.

Commission Vie Associative et Scolaire : La commission a pris connaissance du dossier.

Pascal MAHE déclare que cette convention ne peut être que bénéfique pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la nouvelle convention.

CM 2012/49- **Séjour de vacances de l'Espace Jeunes à Crozon en juillet 2012**

Catherine CORRE donne lecture de la délibération suivante :
L'Espace Jeunes organise du 16 au 20 juillet 2012 un séjour sur Crozon.

Destinée au 12-15 ans, cette semaine s'organise autour d'activités de pleine nature permettant la découverte du littoral de la pointe de Bretagne.
Ce séjour est prévu pour 12 adolescents accompagnés de deux animateurs de l'Espace Jeunes.

En pièces jointes : affiche, emploi du temps, budget prévisionnel

Tarif :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif à 100 €.

Le paiement pouvant être fait en deux fois : 50 € lors de la réservation et 50 € la semaine précédant le départ.

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Lien Social : Accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif proposé.

CM 2012/50- **Séjour de l'Espace Jeunes à Saint Jean de Luz été 2012**

Catherine CORRE donne lecture de la délibération suivante :

Un groupe de jeunes de la commune a sollicité l'équipe d'animation municipale sur la mise en place d'un séjour de vacances.

-Présentation du projet :

Les jeunes ont participé au travail de préparation du séjour (choix du lieu d'hébergement, des activités, contacts téléphoniques avec les prestataires, réalisation du budget...)

Le séjour serait de 9 jours sur St Jean de Luz pour 7 jeunes.

Afin de financer ce séjour, les jeunes vont réaliser une demande de subvention à la caf (via le dispositif « on se lance »).

De plus, ils ont donné de leurs temps en participant à des événements forts de la commune (inauguration fort de Penfeld, banque alimentaire, les vœux du Maire, service du repas « couleur caraïbes », inauguration de l'école de musique, serment de fraternité avec Bauccina).

-Objectifs :

- Favoriser l'accompagnement de projet de jeunes.
- Encourager la notion d'engagement.
- Impliquer les jeunes dans leur commune.
- Développer l'autonomie de l'individu.

-Conclusion :

Par apport à d'autres séjours proposés, celui-ci à la particularité d'être un projet de jeunes. Ils ont participé à de nombreux temps de préparation, de financement.

En Pièces jointes : programme d'activité, budget prévisionnel.

Cette démarche participative est l'aboutissement d'un travail sur l'autonomie réalisé par l'équipe pédagogique depuis quelques années.

Il est demandé au conseil municipal de valider le séjour et deux tarifs :

- 50 € pour les jeunes qui ont participé à la préparation et aux temps forts de la commune. Le paiement se fera lors de la réservation.
- 200 € aux jeunes s'inscrivant sur le séjour sans avoir participé à la préparation et aux temps forts.

Le paiement pouvant être fait en deux fois : 100 € lors de la réservation et 100 € la semaine précédant le départ.

Commission Administration Générale et Finances : Accord de la commission.

Commission Lien Social : Accord de la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le séjour et les tarifs.

Questions diverses

Jean-Yves VAUCELLE présente le projet de la Maison de l'Enfance et l'ALSH. Le Maire donne des précisions quant au déménagement et à l'aménagement provisoire du CLSH: il sera relogé salle Joubin et Maison des Associations en accord avec les partenaires, il retrouvera le même périmètre qu'auparavant avec un étage. Arthur QUEMENEUR s'interroge sur les matériaux qui seront utilisés pour la construction, à cela Jean-Yves VAUCELLE répond que ça n'est pas encore totalement défini mais que les bâtiments seront aux normes Développement Durable et BBC. Le Maire confirme et donne quelques détails relatifs au chauffage envisagés.

Jean-Yves VAUCELLE poursuit la présentation des projets par la salle de Tennis de Table et de Danse : réfection complète des vestiaires et sanitaires et création d'une salle de convivialité. Apport d'une solution à la ventilation de la salle de danse située en dessous. Enfin il présente le projet de réhabilitation de la salle de Judo en expliquant l'extension et la création de vestiaires et de sanitaires. Pascale MAHE remercie le Maire pour ces informations en avant-première.

Le Maire répond ensuite à la question d'Odile LEON posée en début de Conseil sur la ligne Bibus Brest-Naval. Celui-ci a rencontré le personnel de Bibus, il explique qu'une décision politique doit être prise prochainement, qu'il est pour le maintien de la ligne car l'effectif est en hausse, que les Maires du GICA et des autres communes exercent une pression et qu'il a demandé au président de BMO d'intervenir. Michel BILLET rappelle qu'à la base avec la création du Tramway il y avait le maintien et l'amélioration des lignes, alors qu'en est-il maintenant ?

Le Maire répond qu'il a toujours été question d'augmenter le kilométrage des lignes et qu'il n'a jamais été évoqué la suppression des lignes telles que Brest Naval

Odile LEON rappelle que ce qui est proposé maintenant c'est un trajet de 1h30 environ. Le Maire en est conscient et sait qu'il faut agir. Gilbert QUENTEL précise que des liaisons sont aussi possibles vers la côte à partir de la zone de Kerebars. Pascale MAHE estime qu'il faut trouver un vrai compromis avec un arrêt sécurisé au niveau de Kerebars. Le Maire leur enverra un courrier pour les tenir informés.

Arthur QUEMENEUR aborde ensuite le sujet de l'aménagement de la RD67 pour demander où en est le Conseil Général dans son projet car le trafic est chargé et dangereux. Pascale MAHE précise qu'il y a une enquête publique en cours et que c'est long administrativement mais qu'il est bien question de parler d'un axe structurant.

Le Maire interroge ensuite Mme MAHE, concernant l'aménagement de la route de pont Cabioch par le Conseil Général, qui répond que les travaux sont imminents suivant les différentes acquisitions de parcelles en cours.

Le Maire aborde également le bilan et les chiffres inquiétants des accidents survenus en 2011 sur cet axe.

Le dernier point abordé par le Maire concerne l'absence de transport en commun pour se rendre de Guilers à Saint-Renan, tant pour les adultes que pour les enfants, il rappelle ainsi la demande de certains parents d'élèves.

Pascale MAHE précise qu'elle est bien informée de ce problème pris en compte par le Conseil Général.

Les prochains Conseils auront lieu les : 31 mai, 28 juin et 27 septembre 2012.

La séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

Pierre OGOR.